



La drôle de guerre des héritiers Renault

ILS ont perdu une bataille mais jurent ne pas avoir perdu la guerre. Le 11 janvier, le tribunal de grande instance de Paris a débouté les héritiers de Louis Renault (1877-1944), fondateur du constructeur automobile, de leur demande d'indemnisation (s'élevant à plusieurs milliards d'euros !) contre l'Etat. En mai 2011, ils avaient carrément attaqué la légalité de la nationalisation des usines Renault par une ordonnance du 16 janvier 1945 pour faits de collaboration de leur grand-père. Lequel était mort au bout d'un mois de détention, le 24 octobre 1944, sans avoir pu être jugé du chef d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Derrière ce combat judiciaire à soixante ans de distance, ses héritiers ont, en fait, lancé une nouvelle croisade pour réhabiliter la mémoire de Louis Renault, après les efforts de sa veuve, qui était allée jusqu'à faire exhumer sa dépouille mortelle en 1956, et qui s'était fait ensuite blackbouler par la justice administrative.

Devant laquelle ses héritiers sont aujourd'hui renvoyés...

Cette stratégie est déjà payante sur le front médiatique : nombre de radios et télévisions ont invité, ces derniers mois, Hélène Renault-Dingli, la petite-fille de Louis, et son mari Laurent Dingli, historien dix-septémiste reconverti sur les jantes, à présenter leur plaidoyer familial. Sans véritable contrepoint.

Dernier exemple en date : le 12 janvier, le journaliste Gérard Grizbec diffuse dans l'émission « Télématin », sur France 2, l'interview d'un témoin incontestable, Monika Ostler-Riess, auteure en Allemagne d'une thèse sur Renault pendant la guerre. Une Allemande qui, dans ses travaux, minimise les agissements de Louis Renault pendant la guerre !

Or, curieusement, dans la préface de sa thèse soutenue à Passau en 2001, cette doctorante bavaroise, depuis reconvertie dans le soutien scolaire, remerciait chaleureusement le « Dr Laurent

Dingli » et « sa femme Hélène »... sans mentionner qu'il s'agissait de la petite-fille de Louis Renault ! Professeure émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-VII et auteure de plusieurs ouvrages sur la Collaboration économique, Annie Lacroix-Riz se fait accusatrice et met en question la neutralité de cette thèse, moult documents d'archives à l'appui.

Alors que, souligne-t-elle, Louis Renault a accepté de réparer des chars allemands dès 1940 et avait droit, de la part de l'occupant, à une participation au bénéfice exceptionnel de 12 %. Il promettait en 1943 toujours plus de camions pour le front de l'Est et veillait encore au printemps 1944 à faire enterrer ses usines pour éviter les bombardements ciblés des Alliés, qui, informés de son zèle, avaient visé ses usines dès mars 1942...

Mais ces faits historiques n'empêchent pas aujourd'hui ses héritiers de continuer leur Blitzkrieg médiatique !

D. F.